

## Prévoyance professionnelle Annonce d'incapacité de travail ou de gain (caisse de pensions / fondation de prévoyance)

	Référence			Nom de la société			
	N° d'affiliation G			N° de police			
Personne assurée	Nom		Prénor	n			
	Rue, N°			NPA/localité (lieu d'enregistrement?)			
	Pays		Data d	e naissance			
	ruys		Date a	e naissance			
	État civil			N° AVS			
	Nationalité		Permis de séjour / permis d'établissement				
	Sexe			Téléphone (fixe / mobile)			
	féminin masculin						
	Profession apprise			Profession exercée			
Informations relatives	Début du contrat		Contro	t dans le cadre	e de la 6º	révision de l'Al	
au contrat de travail							
	Le contrat a-t-il été résilié?	Si oui, à quelle date?	Motif	de la résiliation	1?		
	Oui Non	W. (2)	Leaff co			Caladá	
	Par qui le contrat a-t-il été rési Employeur Emp		Indépe	i Non		Salarié Oui N	on
	Temps de travail hebdomadaire de la personne assurée		Temps de travail hebdomadaire dans la société (heures)				
	Jours Heures						(
Informations			Durée	prévue de l'inc	anacité c	le travail?	
mormations relatives à l'incapacité de travail			Mois	prevae de tine	apacite c	Jours	
	La personne a-t-elle repris le t	ravail entre-temps? Si oui, quand	l?				
	Oui, <b>du</b>	au à		% N	on		
	Type de <b>maladie</b>		En cas	de grossesse,	date prév	vue de la naisso	nce
	En cas <b>d'accident,</b> partie du c	orps touchée	Date d	e l'accident			



Degré d'incapacité de travail	%	à partir du	%		à partir du			
	%	à partir du	%		à partir du			
	%	à partir du	%		à partir du			
	%	à partir du	%		à partir du			
Informations relatives au salaire		(avant la cessation d'activité)						
aa sataire	CHF	CHF						
Autres prestations d'assurances	L'assuré perçoit-il déjà ou a-t-il fait une demande pour obtenir une indemnité journalière ou une rente de l'assurance-invalidité, d'une caisse-maladie, d'une assurance-accidents obligatoire au titre de la LAA, de l'assurance militaire / de l'assurance-chômage ou d'une assurance privée?							
	Oui Non							
	Veuillez nous faire parvenir une copie des décisions / décomptes correspondants.							
	Assurance indemnités journalières en cas de maladie, adresse de contact							
	Assurance-accidents obligatoire LAA, adresse de contact							
	Assurance-invalidité, office AI compétent							
	Assurance militaire / assurance-chômage, adresse de contact							
	Assurance privée, adresse de contact							
Signature	Lieu et date		Cache	et et signature d	e l'employeur			

Veuillez transmettre ce formulaire (p. 1 et 2) à la personne assurée afin qu'elle nous le retourne dûment complété. La résiliation du contrat de travail ne vous libère pas de l'obligation d'informer à laquelle vous êtes tenu en tant qu'employeur. Selon le règlement, il vous incombe d'annoncer immédiatement par écrit toute incapacité de travail (partielle) lorsque la personne assurée subit une incapacité de travail de 40% au minimum durant plus de 30 jours sur une période de 90 jours (dès la 1<sup>re</sup> incapacité de travail).



### Procuration / Informations sur l'assuré(e)

	Référence	Nom de la société		
	N° d'affiliation G	N° de police		
Procuration / Déclaration de consentement	De	N° AVS		

#### Objet

L'institution de prévoyance (ci-après IP) et Allianz Suisse Société d'Assurances sur la Vie SA en tant qu'auxiliaire de cette IP sont en droit d'obtenir, de traiter et de transmettre en raison de cette inscription les données sur la personne assurée, y compris des données personnelles sensibles et des profils de personnalité afin de remplir les obligations conformes à la loi, au règlement et au contrat d'assurance collective. Font notamment partie de ces tâches l'appréciation du droit aux prestations, le calcul et l'octroi de prestations et leur coordination avec d'autres prestations, en particulier d'autres assureurs sociaux et privés, l'exercice de droits de recours à l'encontre de tiers civilement responsables, l'encouragement à l'intégration de personnes assurées dans la vie professionnelle, la détection de fraudes à l'assurance et l'évitement de l'octroi de prestations non justifiées ainsi que le traitement de cas de prestations avec des réassureurs et coassureurs. Il peut être fait appel à des tiers sélectionnés pour l'exécution de ces tâches, qui ne traitent les données que comme l'IP et Allianz Suisse Vie pourraient le faire et qui sont soumis à la même obligation légale et contractuelle de garder le secret que l'IP et Allianz Suisse Vie.

#### **Acquisition des** données

La personne assurée autorise l'IP et Allianz Suisse Vie à obtenir auprès des organismes d'assurance de droit public et privé tels que caisses de chômage, caisses-maladie, assureurs privés d'indemnités journalières, assureurs-accidents, offices AI, institutions de prévoyance, assurance militaire et auprès des médecins et d'autres fournisseurs de services médicaux tels qu'hôpitaux et établissements de cure tous les renseignements et dossiers qu'elles considèrent nécessaires aux fins citées à l'article 1, et en particulier à consulter ces dossiers (y compris les dossiers et expertises médicaux).

#### Communication des données et consultation des propres dossiers

Dans le cadre des dispositions légales et des buts cités à l'article 1, l'IP et Allianz Suisse Vie sont en droit de communiquer et d'octroyer la consultation des dossiers de l'ensemble des données concernant la personne assurée, y compris les données sensibles et les profils de personnalité au cas par cas et sur demande écrite et justifiée aux organismes d'assurance de droit public et privé cités à l'article 2 ainsi qu'aux autorités d'aide sociale, tribunaux civils et pénaux et autorités d'enquête pénale, offices des poursuites, autorités fiscales, organes d'autres assurances sociales, autorités compétentes pour l'impôt à la source et autres personnes disposant d'un droit légal de consultation des dossiers dans le régime obligatoire LPP.

#### Transfert des données / droit de consultation des dossiers

La personne assurée autorise l'IP et Allianz Suisse Vie à transmettre à l'office compétent l'ensemble des documents relatifs à l'incapacité de travail et au cours de celle-ci, notamment les documents médicaux, afin d'augmenter les chances de réinsertion dans le monde du travail. Si, outre des offices fédéraux (p. ex. Al), des tiers procèdent à un Case Management et / ou Care Management, ceux-ci sont également autorisés à recevoir ou consulter les documents nécessaires. Si besoin, les données sont également transmises pour traitement aux coassureurs et réassureurs.

#### Libération de l'obligation de garder le secret

Dans le cadre des articles 1 et 2 ci-dessus, la personne assurée libère sans réserve les médecins et autres fournisseurs de prestations médicales tels qu'hôpitaux, établissements de cure, etc. de toute obligation de garder le secret à l'égard de l'IP et d'Allianz Suisse Vie.



# Protection des données

Vous trouverez de plus amples informations, y compris sur d'autres utilisations et destinataires de vos données et sur vos droits dans notre déclaration relative à la protection des données sur allianz.ch/protection-des-donnees.



	Lieu et date	Signature de la personne assurée ou du représentant légal/juridique				
Informations relatives au contrat d'assurance à la survenance de l'incapacité de travail	Avez-vous un nouvel employeur? Oui Non	Si oui, nom et adresse du nouvel employeur				
	Avez-vous recouvré une capacité de travail totale?  Oui Non	Avez-vous repris le travail entre-temps?  Oui Non Si oui, quand? du au à %				
Médecins traitants pour la présente affection	Nom, adresse  Nom, adresse					
	Nom, adresse					
	Nom, adresse					
3° pilier	Avez-vous conclu auprès d'Allianz Suisse une assurance v prestations dans le présent cas d'incapacité de travail?  Oui  Non Si oui, n° de police / de sinistre	rie (pilier 3a ou 3b) qui vous donne droit au versement de				

Veuillez envoyer le présent formulaire une fois complété à Allianz Suisse Vie, clients Entreprises service Prestations, Case postale, 8010 Zurich, ou serviceprestations@allianz-suisse.ch.